

## PRE-INSCRIPTION STAGE BIO FRIOUL

**24 au 29 Août 2024** **Enfant de 10 à 12 ans** ( date du stage)

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Avec une priorité aux jeunes n'ayant pas fait de stage « jeunes plongeurs biologistes ».

### Renseignements administratifs

Imprimer, remplir et Scanner la Fiche d'inscription. Renvoyer à [sandrine.lecossois@gmail.com](mailto:sandrine.lecossois@gmail.com)

<b>NOM</b>		<b>N°LICENCE</b>	
<b>Prénom</b>			
<b>Date de Naissance et âge</b>		<b>Type d' assurance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>		<b>Niveau plongée</b> <b>Argent minimum</b>	
<b>Adresse postale</b>		<b>Nombre plongées mer</b>	
		<b>Nom et numéro de votre club</b>	
<b><u>Nom du/des responsable(s) légal(ux) de l'enfant</u></b>			
<b>NOM</b>		<b>Lien de parenté</b>	
<b>Prénom</b>			
<b>Téléphone père</b>		<b>Téléphone mère</b>	
<b>Mail ( écrire lisiblement)</b>			

### Inscription et Règlement : 2 possibilités

- Par **carte bleue** sur site protégé via Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-plongee-subaquatique-du-val-d-oise/evenements/stage-bio-jeunes-2024-10-12ans>

Ou - Par **chèques** à l'ordre du CODEP 95 plongée à envoyer à :

**Sandrine LECOSSOIS 18 rue des terres st Denis Le Ruel 95640 HARAVILLIERS**

- . en cas d'annulation de l'inscription entre 90 et 61 jours avant le premier jour du séjour (24 août 2024), 50% du règlement seront retenus
- . en cas d'annulation de l'inscription entre 60 et 31 jours avant le premier jour du séjour (24 août 2024), 75% du règlement seront retenus
- . en cas d'annulation de l'inscription moins de 31 jours avant le premier jour du séjour (24 août 2024), la totalité sera retenue.
- . en cas d'annulation -30 jours avant le début du séjour la totalité est due.

<b>TOTAL (€)</b> <b>Tarif pour les 10/12 ans</b> ( Pension complète, navette Frioul et 5 plongées)	<b>385 €</b> <b>Hors matériel et hors transport</b>	<b>DATE LIMITE d'inscription : 28 février 2024</b> ( le transport sera organisé par le codep mais tarif sncf non connu ce jour)		
<b>Si chèques</b> Pas de chèques postdatés Ils seront déposés fin de mois indiqué ci-contre. Le dernier chèque ( transport ) sera remis lors de la réunion de présentation du séjour	Mensualité 1 /à l' inscription. <b>Limite au 28 février 2024</b>	Montant (€)	130	
	Mensualité 2 / Mars 2024	Montant (€)	130	
	Mensualité 3 / Avril 2024	Montant (€)	125	
	<b>Transport ( Aller Retour Paris Marseille )</b>	Montant à verser en juin 24		

Je confirme par la présente l'inscription de mon enfant au séjour organisé par le CODEP 95 sur l'île du Frioul du samedi 24 août au jeudi 29 août 2024 tel que précisé ci-dessus et déclare en accepter pleinement les conditions  
**Signature précédée de la mention manuscrite : "lu et approuvé »**

Fait à : le

Je confirme que le président du club de mon enfant est informé de cette inscription.

Signature du Président

Tampon du club